

*Initiatives parlementaires*

alimentés par des reportages alarmistes, il faut se le dire, parfois erronés des médias.

A cette époque, il n'y avait pas de statistiques fiables à l'échelle du Canada nous permettant de mettre ces incidents en perspective, c'est-à-dire de déterminer la portée véritable du problème vécu chez nous, ici au Canada. Le solliciteur général du Canada d'alors a réagi à la situation en annonçant, en décembre 1985, la mise sur pied d'une initiative sur les enfants portés disparus. Les principaux éléments de cette initiative étaient: la tenue d'un colloque national sur les enfants disparus, la création d'un Bureau d'enregistrement des enfants disparus à la Gendarmerie royale du Canada et la mise sur pied d'un programme de recherche.

Cette initiative visait en premier lieu à mieux nous renseigner sur le problème et sur les besoins des enfants portés disparus, afin que nous puissions ensuite conjuguer nos efforts à l'échelle nationale pour éviter de nouvelles disparitions d'enfants. Elle cherchait en deuxième lieu à améliorer les mesures prises par la police, les ministères, les organismes sociaux et les groupes de bénévolat pour retrouver et aider les enfants disparus.

Comme vous le savez, monsieur le Président, dans la collectivité, c'est surtout la police qui se charge en premier lieu des cas de disparition d'enfants, que ce soit à la suite d'une fugue, de l'enlèvement par le père ou la mère ou encore de l'enlèvement par un étranger.

La création du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, à la GRC, en juillet 1986, constitue d'ailleurs la plus importante réalisation du ministère du solliciteur général à l'égard du problème des enfants disparus.

Le Bureau d'enregistrement est directement lié au fichier des personnes disparues du Centre d'information de la police canadienne. Ainsi, lorsque la disparition d'un enfant est signalée à un service de police, n'importe où au Canada, monsieur le Président, ce rapport est immédiatement entré dans le fichier des personnes disparues au sein de ce service.

Grâce à cet accès direct, le personnel du Bureau d'enregistrement est en mesure d'aider les services de police, les ministères provinciaux, les organismes sociaux et les organismes, tels *Enfant-Retour*, dans leurs efforts pour retrouver les enfants portés disparus et les ramener chez-eux.

D'ailleurs, les statistiques qui ont été recueillies par le Bureau d'enregistrement témoignent de la gravité du problème au Canada et de l'importance du rôle que jouent le Bureau et la police.

D'après les statistiques de 1987, plus de 57 000 cas d'enfants disparus ont été signalés à la police canadienne, et dans 56 000 de ces cas, les enfants ont été retrouvés au

cours de la même année. Quel que soit le moment, le nombre de cas d'enfants disparus signalés à la police est d'environ 1 500. C'est quand même une statistique assez importante, monsieur le Président, 1 500 enfants disparus de façon constante au moment où on fait des vérifications.

Le personnel du Bureau d'enregistrement joue un rôle important dans les communications internationales. Par exemple, il aide les autorités américaines à chercher les enfants disparus qui se trouveraient au Canada. Il aide également les organismes canadiens à entrer en rapport avec les instances compétentes aux États-Unis pour retrouver les enfants disparus qui auraient pu passer la frontière. Pour assurer une bonne coordination internationale des efforts déployés pour retrouver les enfants disparus et les ramener chez-eux, le Bureau d'enregistrement assure la liaison avec les centres américains d'informations sur les enfants disparus et communique sans cesse avec Interpol, le ministère des Affaires extérieures, Douanes Canada et les organismes de bénévolat.

Monsieur le Président, je suis d'avis que la GRC et tous les organismes policiers au pays méritent d'être vivement félicités, d'ailleurs, pour leur travail et pour leur intervention dans le dossier des enfants disparus. On peut imaginer comment cela doit être difficile pour une famille!

Aussi, en plus de créer le Bureau d'enregistrement des enfants disparus à la Gendarmerie royale du Canada, le ministère du solliciteur général a mené un programme de recherche dans quatre grands services policiers, à savoir ceux de Montréal, de Toronto, d'Edmonton et de Surrey en Colombie-Britannique, dans le but justement de comprendre la nature du problème, et notamment la façon dont il se rattache à d'autres malaises sociaux, comme la violence familiale, les mauvais traitements infligés aux enfants, et la délinquance.

Les résultats de cette recherche viennent corroborer les statistiques recueillies par notre bureau d'enregistrement. Dans la majorité des cas signalés à la police, les disparus sont des enfants qui ont fui la maison ou un établissement quelconque. Bon nombre de ces enfants ont fait plusieurs fugues durant la même année. Au second rang des causes de disparitions viennent les enlèvements par les parents. Enfin, les raptus commis par des étrangers représentent une proportion plus faible, mais il ne faut pas les négliger pour autant. Au contraire, ce sont des cas extrêmement sérieux, graves et difficiles à vivre pour les familles.

Ces constatations, de même que les données recueillies par le bureau d'enregistrement, montrent que tous les enfants disparus doivent être considérés comme en danger. Qu'ils cherchent à échapper à un milieu familial malsain, ou qu'ils aient été emmenés, parfois à l'étranger, par le père ou la mère qui s'en est vu refuser la garde,